



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ
Arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR-291
autorisant le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute
et de la Basse Beuvronne
à réaliser des travaux de mise en sécurité du ru de l'Abîme
sur la commune de Nantouillet
et le déclarant d'intérêt général

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)

Consultation du 4 août au 25 août 2022 inclus

Le projet d'arrêté de déclaration au titre de l'article L 214-1 et suivants déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation des travaux de mise en sécurité du ru de l'Abîme sur la commune de Nantouillet projetée par le Syndicat intercommunal du Bassin de la Haute et de la basse Beuvronne a été soumis à la consultation du public du 4 août au 25 août 2022 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site des préfetures de Seine-et-Marne et de la Marne :

- <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques>
- <https://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-public-aux-decisions-prises-en-matiere-d-environnement>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

- ddt-sepr@seine-et-marne.gouv.fr
- ddt-seepr@marne.gouv.fr
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques, ou à la DDT de la Marne.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le 25 SEP. 2022

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des
territoires

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU
Vincent JECHOUX